

Les femmes continuent d'être exclues des niveaux élevés de la hiérarchie dans les pouvoirs publics, les entreprises privées et les universités

La Journée internationale des femmes du 8 mars 2006 est marquée par la place accordée à la participation des femmes à la prise de décision

New York, le 8 mars 2006. En dépit des élections récentes de chefs d'État au Chili, au Libéria et en Allemagne, dont on a beaucoup parlé, les progrès enregistrés pour que les femmes accèdent aux postes de direction et de décision dans le monde entier sont encore beaucoup trop lents, selon un rapport de l'ONU à la Commission de la condition de la femme réunie du 27 février au 10 mars.

« Ces 10 dernières années, nous avons enregistré la croissance la plus rapide du nombre de femmes membres d'un parlement, mais même à ce rythme, la parité entre les femmes et les hommes dans les parlements ne sera assurée qu'en 2040 », a déclaré Rachel Mayanja, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Dans d'autres secteurs, tels que le commerce, l'université, la société civile et le judiciaire, les progrès sont encore plus lents. « Les femmes demeurent largement invisibles, elles ne font pas entendre leur voix. »

Le rapport reconnaît que, même dans les cas où la représentation numérique des femmes a augmenté, cela ne se traduit pas automatiquement par un regain d'attention sur l'égalité des sexes dans les processus politiques.

« Une augmentation de la représentation numérique des femmes doit être complétée par un renforcement de la représentation des femmes à des postes de responsabilité ou la possibilité d'influencer la prise de décision politique », dit le rapport.

Il recommande d'apporter un soutien accru à la participation effective des femmes en :

- » Mettant en place des coalitions et des alliances stratégiques avec les acteurs essentiels, y compris les dirigeants de sexe masculin;
- » Assurant leur accès aux structures critiques, y compris les comités et ministères influents, tels que ceux des affaires étrangères, de la défense, des finances, de la justice, du commerce et de l'industrie, et en leur donnant les moyens d'influencer les processus critiques tels que le processus budgétaire et l'examen des dépenses;
- » Saisissant les moments les plus opportuns, tels que les processus de réforme de la Constitution, le passage à la démocratie et l'instauration de la paix, pour chercher à avoir une influence sur la prise de décision.

La Commission de la condition de la femme est saisie de la question de la participation des femmes à la prise de décision à sa session qui marque son cinquantième anniversaire.

Pour de plus amples renseignements sur la 50e session de la Commission de la condition de la femme, y compris le rapport du Secrétaire général, veuillez vous rendre à : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw50/frenchweb.htm>

Les médias doivent adresser leurs demandes d'information à : Mme Renata Sivacolundhu, Département de l'information, tél: (212) 963-2932 télécopie: (212) 963 1186, Mme Oisika Chakrabarti, Département de l'information, tél: (212) 963-8264, adresse électronique : mediainfo@un.org

Les ONG doivent adresser leurs demandes d'information à : Division de la promotion de la femme, adresse électronique : csw50@un.org

